

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 1^{er} octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 02 septembre 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 septembre 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

M Guyot Didier donne pouvoir à Mme Anik Blanc

Mme Besson Chantal donne pouvoir à Mme Aline Duroch

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Laurence Raboisson Croppi

M Langlet Pascal donne pouvoir à Mr Pascal Furnion

Secrétaire de séance : M Alain Rolland

D2024_037 – Ligne de trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de 100 000 euros.

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 Euros.

Article 2 : autorise le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : autorise le maire à signer la convention à intervenir et tous documents pour l'application de cette délibération

Article 4 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

